PRÉSERVONS LE DROIT DES AGRICULTEURS DE SAUVEGARDER LEURS SEMENCES

PÉTITION

ADRESSÉE À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU PARLEMENT CANADIEN

Nous, soussignés, citoyens du Canada, reconnaissons les droits inhérents aux agriculteurs, depuis des milliers d'années, de sauvegarder, réutiliser, sélectionner, échanger, et vendre leurs semences. Des restrictions courantes ou en proposition sur ces pratiques traditionnelles – résultant des contrats commerciaux, des systèmes de préservation d'identité, et/ou de législation – rendent criminelles ces pratiques anciennes et nuisent aux agriculteurs, citoyens, et à la société en général.

Donc nous vous demandons, en tant que membre du Parlement, de ne pas faire de changements à la Loi sur les semences (Seeds Act), ni à la Loi sur la protection des obtentions végétales (Plant Breeders' Rights Act), ce qui réduirait les droits des agriculteurs ou occasionnerait des coûts plus élevés. De plus, nous demandons que le Parlement enchâsse, dans la législation, le droit inaliénable des agriculteurs et autres Canadiens de sauvegarder, réutiliser, sélectionner, échanger, et vendre leurs semences.

Nom (écrire en lettre carrée)	Adresse (écrire en lettre carrée)	Signature

SVP, remplissez, et retournez à l'Union Biologique Paysanne 15118 rue Saint Joseph, Mirabel, Québec, J7N 1Z3

Pour plus de renseigements, communiquez avec nous par courriel : amiral.bio@videotron.ca